



**Conseil
Départemental 34**



----- **DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022** -----

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE

Agents.es du PMO

Depuis plusieurs années, le syndicat CGT alerte la direction du PMO et les représentants de l'administration sur les difficultés que rencontrent les agents du PMO.

En effet, nos conditions de travail se sont fortement dégradées en raison d'un manque chronique d'effectifs et de l'augmentation conséquente de notre charge de travail.

Nous avons de plus en plus de véhicules et d'engins à entretenir et à réparer, de matériel à gérer alors que les effectifs sont en baisses. Cette charge de travail déjà importante augmentera lorsque nous récupérerons l'entretien et la réparation des véhicules du SDIS 34.

Le coup de grâce porté par notre administration dans la façon d'aborder le RIFSEEP et les 1607h ne fait qu'amplifier et aggraver le mécontentement!

A travers le RIFSEEP, nous, agents.es du PMO, devons avoir une reconnaissance financière particulière correspondant à notre « savoir-faire » et nos « qualifications ». On ne s'improvise pas mécanicien, magasinier, visiteurs techniques, Rando-Pisteurs, conducteurs d'engins, etc...

Le manque de valorisation salariale amène une autre difficulté : le recrutement ! Sans prime

spécifique, les métiers de ce service support de notre collectivité ne sont évidemment pas attractifs.

Les 1607h et la non prise en compte de la pénibilité sont très mal vécus. Il est incompréhensible que ces métiers ne soient pas reconnus pénibles et en ce sens, ne bénéficient pas d'une réduction du temps de travail comme d'autres l'ont été : ATC, routiers, travailleurs sociaux, etc...

Les craintes pour nos métiers sont réelles :

- **Transfert de nos missions vers le privé**
- **Nouvelles baisses des effectifs**
- **Baisse de budget de fonctionnement**
- **Des conditions de travail encore plus dégradées**

Les élections professionnelles de décembre 2022 et la mobilisation massive des agents.es du PMO, doivent permettre d'avoir une CGT forte, afin de lutter contre ces mesures régressives, destructrices d'emplois publics, de détériorations des conditions de travail... nous devons faire connaître et partager nos revendications.



FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX,

VOTEZ CGT !

DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022

En choisissant de voter pour les listes CGT aux élections professionnelles du 1er au 8 décembre, faisons résonner plus fort notre voix et nos revendications.

Revendications spécifiques pour les agents.es du PMO :

- **Création d'une prime métier de 150€**, pour une véritable reconnaissance de nos missions et de nos compétences;
- **Embauche d'effectifs statutaires supplémentaire**, en lien avec l'augmentation de la charge de travail;
- **Octroi de 1h45 heures de pénibilité/semaine**, pour compenser les pertes subies par l'accord sur les 1607 h.
- **Passage des mécaniciens et des magasiniers de C2 en C1 dans les groupes fonction du RIFSEEP**, pour une reconnaissance des qualifications de ces métiers;
- **Reconnaissance des différentes fonctions des mécaniciens dans les ateliers annexes**;
- **Passage des réceptionnaires de B3 à B2 dans les groupes fonction du RIFSEEP**, pour une reconnaissance des qualifications, des responsabilités et de l'encadrement des équipes des ateliers.
- **Passage en catégorie B des visiteurs techniques**

Revendications pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental de l'Hérault :

- **Augmentation des traitements/salaires** par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 2000 euros brut;
- **Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique**, des 1607h et instauration du temps de travail à 32h00;
- **Création d'emplois statutaires** et titularisation des agents contractuels en CDD;
- **Retraite à 60 ans maximum** avec une pension d'au moins 75 % du traitement/salaire brut des 6 derniers mois;
- **Mise en œuvre de l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes;
- **Abrogation du jour de carence**;
- **Intégration des primes** dans le traitement indiciaire (RIFSEEP et autres);
- **Doublement du traitement/**

salaire entre le début et la fin de carrière ;

- **10% du temps de travail** consacrés à la formation professionnelle ;
- **Financement du CNFPT à 3%**;
- **Création d'un Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC)**, ce qui permettrait par exemple d'obtenir des tickets restaurant pour tous ;
- **100% de ratio promu-promouvable au LDG** garantissant un meilleur déroulement de carrière. Ce ratio à 100 % permettrait que les personnels puissent être promus dès qu'ils remplissent les critères statutaires ;
- **Reconnaissance de toutes les heures effectuées** par la récupération ou le paiement des heures supplémentaires (Majoration) ;
- **Valoriser la demande de temps partiels sur autorisation**, garant de la qualité de vie au travail ;
- **Augmentation des participations employeur** sur les contrats santé et prévoyance, les chèques vacances, chèques emploi services, l'aide à la restauration, les abonnements transports, la garde enfant de moins de 3 ans, la subvention séjour famille, l'allocation parent d'enfant handicapé.

Votre voix compte : voter CGT, c'est revendiquer, lutter, gagner !

Voter CGT, c'est préserver notre vision du service public !



Je me suis syndiquer à la CGT parce j'ai rapidement compris que c'était le seul syndicat qui porterait la voix des agents du PMO. Un syndicat dans le dialogue quand il le faut et le seul syndicat dans la lutte quand c'est nécessaire !

Le choix de me mettre sur les listes pour les élections professionnelles de décembre à était vite fait. J'ai pas réfléchi bien longtemps. »

Thierry, Agent au PMO



FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX,

VOTEZ CGT !

DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022

Suivez-nous !

cgt@herault.fr

www.cd34.reference-syndicale.fr/



[cgtcd34](https://www.facebook.com/cgtcd34)



[CGTCD34](https://www.youtube.com/channel/UCGTC34)

